

quartiers2030

Contrat de Ville de Colmar

APPEL A PROJETS 2026

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les dossiers doivent **OBLIGATOIUREMENT** être déposés sur la plateforme DAUPHIN - <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Pour les actions en reconduction :

Tranche 1 :

Pour toutes les actions Contrat de ville

Validation au Conseil Municipal le 18 mai 2026

Dépôt sur Dauphin :

Vendredi 30 janvier 2026

Pour les nouvelles actions :

Envoi des fiches actions :

Vendredi 30 janvier 2026

Tranche 2

Vendredi 12 juin 2026

Pour toutes les actions Contrat de ville

Validation au Conseil Municipal en septembre 2026

CONTRAT DE VILLE ET CITE EDUCATIVE

Depuis 2022, Colmar bénéficie du label Cité Educative. Ce dispositif, en lien avec la Politique de la Ville, a pour objectif de soutenir de **nouvelles actions** à destination des enfants de 0 à 25 ans des QPV.

Un appel à projet spécifique est mis en place pour la Cité Educative.

Il n'est pas possible d'émerger aux deux dispositifs. Un échange préalable au dépôt de dossier avec les chargées de mission des deux dispositifs permettra aux porteurs de projet d'identifier le dispositif adéquat.

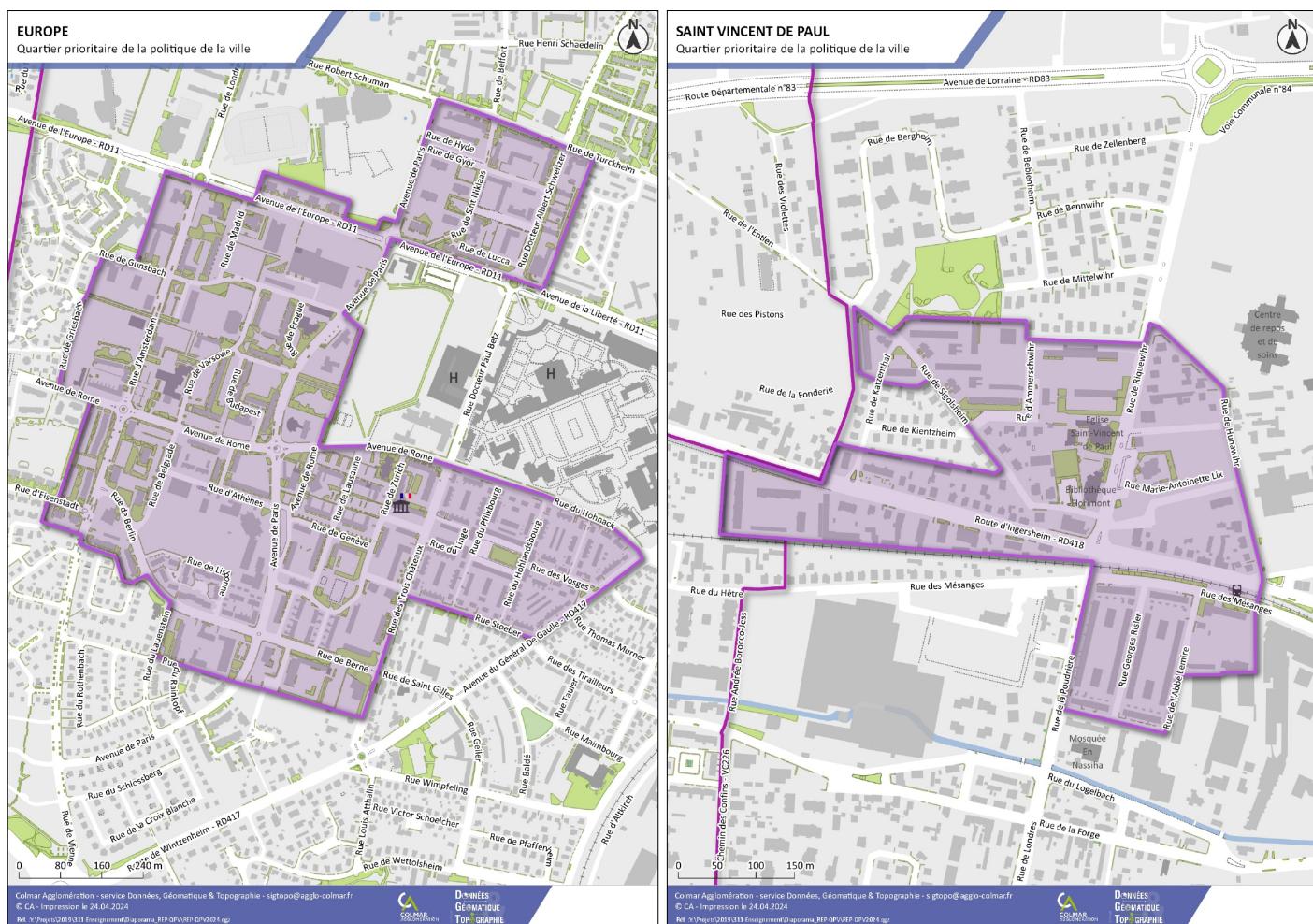
LE CONTRAT DE VILLE DE COLMAR : périmètres et objectifs

Le Contrat de ville 2024-2030 de Colmar, signé le 12 juillet 2024, formalise les engagements des différents signataires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités et les objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au-delà d'un document cadre, il est également une dynamique commune pour lequel sa mise en œuvre doit impliquer l'ensemble des acteurs des quartiers, les partenaires signataires, les associations et les habitants afin de construire ensemble des solutions et des projets.

Le décret du 18 décembre 2023 est venu actualiser la géographie prioritaire. Le territoire de Colmar Agglomération comporte toujours deux quartiers prioritaires, situés sur Colmar : **le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Saint-Vincent de Paul**. Les périmètres ont été modifiés depuis la précédente contractualisation, basés sur 2 critères uniques : le niveau de pauvreté (revenu médian annuel/habitant) et la densité de population.

Le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Saint-Vincent de Paul



Le Contrat de ville est fondé sur 6 orientations thématiques et 4 axes transversaux et s'appuie en premier lieu sur la mobilisation renforcée de l'ensemble des politiques de droit commun, portées par les signataires (collectivités, bailleurs, associations, chambres consulaires...) :

6 Orientations thématiques :



Faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques très positives en matière d'emploi et de développement économique



Œuvrer en faveur de l'éducation de la jeunesse



Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants



Œuvrer pour un accès aux soins et pour des parcours de santé et de santé mentale structurés, adaptés à la diversité des habitants



Assurer une plus grande sécurité et une tranquillité publique favorable au cadre de vie des habitants



Favoriser la transition énergétique et écologique et veiller à une offre de logement et à un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants

4 axes transversaux :



Faire des habitants des acteurs à part entière, au cœur des dynamiques de leurs quartiers et de leur ville en les associant plus fortement



Lever les freins physiques et psychologiques aux mobilités



Favoriser l'émergence des projets associatifs répondant aux orientations du Contrat de Ville



Valoriser les valeurs républicaines et renforcer la lutte contre les discriminations

Chaque orientation et chaque axe se décline en objectifs stratégiques, plus opérationnels, détaillés en annexe.

Depuis 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a étendu à l'ensemble de son territoire un dispositif spécifique permettant d'encourager l'initiative locale aux quartiers prioritaires : **le fonds de développement urbain**.

Le soutien de la CeA pourra porter sur le co-financement de projets déposés dans le cadre de l'appel à projet Contrat de ville et s'inscrivant dans les 3 axes suivants :

AXE 1 : « Grandir et s'émanciper » éducation, culture, jeunesse, parentalité

- 1.1 Favoriser la réussite éducative ;
- 1.2 Accompagner les parents ;
- 1.3 Favoriser l'autonomie des jeunes et des femmes ;
- 1.4 Lutter contre toute forme de discrimination ;

AXE 2 : « Prendre soin de soi et des autres » - sport et santé, détresse alimentaire, isolement des aînés

- 2.1 Faciliter l'accès à une alimentation saine ;
- 2.2 Lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- 2.3 Développer la pratique sportive ;

AXE 3 : « S'insérer » - apprentissage du français, retour à l'emploi

- 3.1 Développer des parcours de formation pour les publics fragiles ;
- 3.2 Soutenir l'apprentissage de la langue française ;

En 2026, la CeA souhaite plus particulièrement apporter son soutien aux projets s'inscrivant dans les axes suivants :

- | | | |
|----------------|-----|--|
| AXE 1 : | 1.2 | Accompagner les parents dans leur rôle éducatif ; |
| AXE 2 : | 2.1 | Faciliter l'accès à une alimentation saine |
| AXE 3 : | 3.1 | Développer des parcours de formation pour les publics fragiles ; |

Un co-financement CeA peut être sollicité dans le cadre de l'appel à projet Contrat de ville si d'autres fonds CeA ne sont pas déjà sollicités.

L'APPEL A PROJETS 2026

La Ville de Colmar, la Préfecture du Haut-Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace lancent un appel à projets conjoint, visant à soutenir des actions aux bénéfices des habitants des quartiers prioritaires de Colmar et s'inscrivant dans le cadre du Contrat de ville.

CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS

Les actions présentées dans le cadre de cet appel à initiatives devront obligatoirement :

- **S'inscrire dans une ou plusieurs orientations thématiques du Contrat de ville, à préciser dans la description du projet**
- **Préciser en quoi le projet valorise les valeurs de République et participe à lutter contre les discriminations**
- **Détailler la participation des habitants dans la genèse, la construction et la réalisation de l'action**

SPECIFICITES POUR 2026

- **Accompagnement du projet d'aménagement de la Plaine Pasteur**

En 2026, la Ville de Colmar prêtera une attention particulière aux projets d'accompagnement de l'aménagement de la Plaine Pasteur. Ces actions devront notamment permettre de **faire connaître ce projet**, de **faire participer les habitants** à sa conception, d'**accompagner le changement** ou encore de faire bénéficier les habitants des **opportunités de ce projet en termes de formation et d'emploi**. Le service Politique de la ville de Colmar se tient à la disposition des porteurs de projet pour élaborer et monter ces actions.

- **Priorités pour la CeA**

En 2026, la CeA souhaite plus particulièrement apporter son soutien aux projets s'inscrivant dans les axes suivants :

- | | | |
|----------------|-----|--|
| AXE 1 : | 1.2 | Accompagner les parents dans leur rôle éducatif ; |
| AXE 2 : | 2.1 | Faciliter l'accès à une alimentation saine |
| AXE 3 : | 3.1 | Développer des parcours de formation pour les publics fragiles ; |

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES DOSSIERS

- **Le porteur de projet**

L'appel à projets s'adresse aux associations, établissements publics, bailleurs sociaux, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises d'insertion.

- **Les bénéficiaires**

Le projet mené doit être au bénéfice **des habitants des quartiers prioritaires**.

Il devra être ouvert à tous les habitants, sans distinction de culture, de religion et de sexe.

- **Les projets proposés**

Le projet devra respecter les valeurs de la République et de la citoyenneté, notamment le principe de laïcité.

Le projet se déroulera en dehors des lieux de culte, en privilégiant les structures et équipements publics.

Sont exclues :

L'aide aux porteurs de projets pour le fonctionnement global de leur structure ;

Les manifestations à caractère commercial, politique, syndical, religieux.

Les porteurs de projets ayant reçu un soutien financier dans le cadre du Contrat de ville s'engagent à mentionner systématiquement dans leur communication le soutien des financeurs par l'utilisation obligatoire des logos suivant :



COMMENT PROPOSER UN PROJET ?

Etape 1 : Je présente mon idée : la fiche projet

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets dans la construction de leurs actions et dans la rédaction du dossier de subvention, **une instruction au fil de l'eau** est mise en place.

En amont, au moment de l'émergence du projet, les porteurs de projets sont invités à remplir une **fiche-projet simplifiée** pour présenter le projet dans ses grandes lignes ainsi que les objectifs recherchés.

Ces fiches-projets seront transmises, au fur et à mesure aux chargées de mission Ville et Etat. Une commission Projets, composées des services de l'Etat, de la Ville et éventuelles d'autres partenaires, se réunira une fois par mois, tous les premiers vendredis.

Elle aura pour objectifs de :

- Analyser les projets au regard des orientations du Contrat de ville et de la Cité Educative ;
- Valider par principe ou accompagner à la réécriture les projets ;

Les fiches projets doivent être envoyées aux deux chargées de mission Politique de la ville (Etat et Ville de Colmar).



Les porteurs doivent impérativement faire valider la/les fiche(s)-projets par la commission Projets avant l'étape de dépôt sur Dauphin.

Etape 2 : Je saisir mon projet validé sur Dauphin

Une fois le contenu du projet validé par la Commission Projets, le porteur pourra saisir son dossier sur la plateforme Dauphin, avant la date limite de dépôt de chaque tranche.

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Seuls les dossiers complets et qui auront été validés au préalable par la Commission Projets via la fiche projets feront l'objet d'un examen financier.

Le Comité de financeurs se réunira après la date de limite de dépôts de chaque tranche pour acter les subventions accordées à chaque projet.

- [Pour les nouveaux porteurs de projets :](#)

Afin de vous faciliter l'accès et l'utilisation de la plateforme, vous pouvez vous référer à l'annexe « Comment se connecter ? Création et gestion des comptes », ainsi qu'au document « Comment déposer une demande de subvention « politique de la ville ».

- [Les porteurs de projets déjà financés en 2025:](#)

Pour tout dépôt de dossier dans le cadre du Contrat de ville 2024-2030, **joindre obligatoirement le bilan de(s) l'action(s) financées en 2025**. En cas d'absence de bilan, la demande de subvention ne sera **pas examinée et sera mise en report**.

Les tableaux (annexes 1+2) « salariés » et « prestataires extérieurs » sont à joindre obligatoirement au dossier dématérialisé sur la plateforme Dauphin. Les montants totaux de ces tableaux devront correspondre aux charges figurant dans le budget prévisionnel « charges de personnel » compte 64 et « rémunérations intermédiaires et honoraires » compte 62.

Le porteur de projet **indiquera clairement les modalités d'évaluation choisies pour chaque action avec mention des indicateurs retenus**.

Etape 3 : Après la réalisation de mon action, je renseigne le bilan sur Dauphin

Les porteurs de projets doivent justifier directement les bilans sur la plateforme Dauphin. Pour cela, les porteurs, doivent se rendre directement sur la précédente demande afin de saisir le bilan directement sur Dauphin. Afin de vous faciliter la saisie, vous pouvez vous référer à l'annexe « comment justifier une subvention »

Les porteurs de projet feront apparaître, dans leur budget prévisionnel, **les reliquats éventuels du budget 2025**.

VOS CONTACTS

Pour la Ville de Colmar

Aline POUGEUX

Chargée de mission politique de la ville

aline.pougeux@agglo-colmar.fr

03.69.99.55.53 (N° de poste 5553)

06.22.22.47.39

Pour l'État

Anaïs RINNERT

Chargée de mission - Politique de la Ville

anais.rinnert@haut-rhin.gouv.fr

03.89.33.45.11

07.88.64.22.50

Pour la Collectivité européenne d'Alsace

Julian GOBERT

Référent Education, Jeunesse et Sport - Délégation
territoriale de la Région de Colmar

julian.gobert@alsace.eu

03.89.30.64.03

07.64.65.26.94

L'ensemble des documents sont téléchargeables sur les sites internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Ville de Colmar :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville>

<https://www.colmar.fr/contrat-ville>

Les notices d'utilisateur sont téléchargeables sur le site de la Ville de Colmar :

<https://www.colmar.fr/contrat-ville>

Accès la plateforme Dauphin :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

ORIENTATIONS THEMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE

ORIENTATIONS THEMATIQUES	Objectifs stratégiques
Faire bénéficier les quartiers colmariens des dynamiques très positives en matière d'emploi et de développement économique	Lever les freins à l'emploi
	Favoriser l'insertion professionnelle des habitants des QPV, en mobilisant les clauses d'insertion des marchés et accompagnant leurs mises en œuvre
	Mieux orienter les jeunes des quartiers et lutter contre les logiques d'assignation
	Œuvrer pour une mobilisation renforcée des entreprises sur les quartiers et auprès des habitants
Œuvrer en faveur de l'éducation de la jeunesse (0-25 ans)	Accompagner les enfants (dès leur plus jeune âge) et les jeunes vers la réussite éducative, tout au long de leur parcours
	Donner une place centrale aux parents et renforcer leurs liens avec l'école en construisant une véritable alliance éducative
	Améliorer le repérage et sécuriser l'avenir des jeunes touchés par le décrochage, affiner la compréhension des facteurs de démotivation ou d'évitement scolaire
Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants	Accompagner l'émancipation et l'autonomisation des jeunes
	Lutter contre toutes les formes de discriminations notamment subies par les jeunes et les femmes
	Développer les conditions d'exercice de l'esprit critique et de la réflexion des enfants, des jeunes et des adultes
	Favoriser l'émancipation de tous par le sport, la culture et la vie associative
Œuvrer pour un accès aux soins et des parcours de santé et santé mentale structurés et adaptés à la diversité des habitants	Lutter contre le renoncement aux soins, favoriser l'accès aux soins et renforcer la prévention
	Œuvrer pour un accès de tous à une alimentation saine et durable
	Améliorer le bien-être et prévenir les difficultés en santé mentale et les troubles psychologiques
Assurer une plus grande sécurité et une tranquillité publique favorable au cadre de vie des habitants	Renforcer le partenariat entre les parties prenantes du continuum de sécurité
	Faire des quartiers des territoires exemplaires en matière de lutte contre les incivilités
	Développer la médiation sociale et présence de terrain sur le quartier
Favoriser la transition énergétique et écologique et veiller à une offre de logement et un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants	Travailler à des espaces publics redonnant sa place à la nature et répondant aux nouveaux besoins des habitants face au changement climatique
	S'appuyer sur une offre d'habitat et une qualité du cadre de vie au service de l'attractivité des quartiers

AXES THEMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE

AXES TRANSVERSAUX	Objectifs stratégiques
Faire des habitants des acteurs à part entière, au cœur des dynamiques de leurs quartiers et de leur ville en les associant plus fortement	Renforcer la communication autour de la mobilisation des habitants
	S'appuyer sur les dynamiques existantes
	Construire une culture commune de mobilisation et de concertation des habitants
Lever les freins physiques et psychologiques aux mobilités	Favoriser l'ouverture d'esprit, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, pour faciliter les mobilités et le vivre-ensemble (à l'échelle de la résidence, du quartier, de la ville)
	Renforcer la dynamique locale autour des mobilités alternatives et particulièrement du vélo
	Travailler sur la mobilité résidentielle des quartiers afin d'éviter une assignation « habitants des quartiers » en leur permettant de vivre ailleurs
Valoriser les valeurs républicaines et renforcer la lutte contre les discriminations grâce à un travail de proximité	Changer le rapport aux institutions en les rendant plus accessibles, plus ouvertes
	Développer une connaissance professionnelle des valeurs de la République et de la laïcité
	Fédérer autour de projets qui promeuvent les valeurs de la République
	Pérenniser et développer les partenariats mis en place par la Police et accentuer la communication sur les actions Police/population

